



Plan régional
de développement
du territoire public



Mauricie



Mot du ministre des Ressources naturelles, et de la Faune

Depuis le tout début de son histoire, le territoire public, les terres comme les ressources, a constitué un atout indéniabie pour notre développement. Il est l'assise d'une foule d'activités et constitue un levier économique majeur

qui permet au gouvernement de satisfaire les besoins de la population et d'assurer un juste équilibre entre les impératifs sociaux, économiques et environnementaux de notre société.

C'est précisément pour mettre en valeur ce patrimoine collectif et en concilier les différents usages que les plans régionaux de développement du territoire public (PRDTP) ont vu le jour. Les PRDTP facilitent l'émission de droits fonciers sur le territoire public et favorisent la concertation entre les partenaires de nos régions et les différents paliers gouvernementaux. En outre, la mise en œuvre du PRDTP de la Mauricie pourrait entraîner des retombées économiques de quelque 11,5 millions de dollars en immobilisations et des dépenses de 6,3 millions de dollars.

Ensemble, nous pouvons offrir aux régions du Québec prospérité et dynamisme. Nous avons tout lieu d'être fiers des résultats obtenus jusqu'ici. En effet, nous disposons désormais d'un outil précieux et nous devons, sans plus tarder, veiller à la mise en œuvre de ce plan. Nous y parviendrons en établissant de fructueux partenariats pour la mise en œuvre du plan d'action du PRDTP et pour la promotion du développement récréotouristique sur le territoire public. Nos efforts conjugués contribueront au développement économique et social de nos régions.

Je remercie chaleureusement tous nos partenaires des municipalités régionales de comté (MRC), des communautés autochtones, des organismes publics, de même que des divers organismes fauniques, environnementaux et récréatifs qui ont œuvré avec énergie à l'élaboration des PRDTP. Merci de votre engagement et de votre persévérance!

Pierre Corbeil
Ministre des Ressources naturelles
et de la Faune

Partenaires pour le développement durable du territoire public

Le territoire québécois est immense et diversifié. Plus de 92 % du territoire relève du domaine de l'État. Ce milieu abrite un bassin de ressources naturelles essentielles au développement socioéconomique du Québec. Il recèle également une multitude d'écosystèmes, de sites géologiques et de paysages exceptionnels.

Afin de mettre en valeur le territoire public, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) favorise une utilisation du territoire qui allie les préoccupations économiques, sociales et environnementales des Québécois. Une utilisation qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Le PRDTP, un outil de gestion durable du territoire public

Le MRNF dispose de nombreux outils et modèles de gestion. L'un d'entre eux, le plan régional de développement du territoire public (PRDTP), vise à déterminer, de concert avec les intervenants régionaux, où, quand et comment il est possible d'émettre des droits fonciers en vue d'une utilisation harmonieuse du territoire public.

Le PRDTP a pour principal objectif d'associer les partenaires régionaux et gouvernementaux à la prise de décision en matière d'utilisation du territoire public. Grâce à un vaste exercice de concertation et de consultations, des partenaires issus de ministères et d'organismes publics, des municipalités régionales de comté (MRC), des communautés autochtones ainsi que des organismes fauniques, environnementaux et récréatifs ont été appelés à donner leur point de vue sur l'aménagement et le développement du territoire public. C'est sur la base de ces échanges que s'établit le contenu des PRDTP.

Les PRDTP ont été élaborés dans le cadre d'un processus continu. Ils présentent les grands principes retenus pour mettre en valeur le territoire public. D'autres volets s'ajouteront à celui du récréotourisme lorsque seront identifiés les nouveaux besoins sur l'émission de droits fonciers liés aux activités commerciales et industrielles, aux utilités

publiques et communautaires, aux territoires particuliers d'intervention, à la préservation et à la protection du territoire.

Les activités en émergence

Les possibilités de mise en valeur du territoire public sont nombreuses. Parmi elles, nous trouvons maintenant, partout au Québec, des activités telles que le tourisme d'aventure, l'écotourisme, les activités de plein air et la culture de petits fruits.

Généralement, ces activités en émergence entraînent des retombées économiques appréciables. Elles permettent d'instaurer le multiusage dans nos pratiques et nous aident à atteindre un meilleur équilibre et à tendre vers le développement durable de notre territoire.

Parmi ces activités, celles liées au récréotourisme sont, plus que tout autres, promises à un bel avenir. En effet, plusieurs données de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), nous permettent de croire que la demande touristique connaîtra un développement fulgurant au cours des prochaines années.

À l'échelle internationale, les préoccupations environnementales sont omniprésentes et les visiteurs sont très sensibles à l'écotourisme, souvent appelé tourisme durable. D'ailleurs, selon l'Organisation mondiale du tourisme, l'écotourisme connaît la croissance la plus rapide de toute l'industrie du voyage, soit une hausse de 10 à 30% par rapport à une progression globale du tourisme d'environ 4% par année. Par ailleurs, le nombre de touristes voyageant à l'extérieur de leur pays devrait croître de 76% d'ici 2010.

Plus près de nous, on estime que les Québécois dépenseraient plus de 3,2 milliards de dollars par année pour des activités liées à la nature. En fait, les retombées annuelles des activités qui ont cours sur les terres publiques sont évaluées à plus de 1,15 milliard de dollars et donnent lieu à la création de 17 600 emplois (en années-personnes).

Le territoire public de la Mauricie : un immense potentiel

D'abord axée sur l'exploitation forestière, l'hydroélectricité et une forte industrialisation, l'économie de la Mauricie tend à se transformer : le récréotourisme est aujourd'hui une composante essentielle de cette mutation. La Mauricie possède d'ailleurs tous les atouts pour que soit possible le développement de ce secteur économique plein de promesses.

Avantageusement située entre les deux pôles urbains de Montréal et de Québec, et entourée de huit régions administratives, cette terre de contrastes et de beautés occupe un territoire d'une superficie de 39 924 km², ce qui la classe au sixième rang des régions du Québec. La Mauricie compte trois municipalités régionales de comté : Maskinongé, Les Chenaux et Mékinac. Ses trois grandes villes, issues de regroupements municipaux récents, sont Trois-Rivières, Shawinigan et La Tuque. Le territoire public, qui représente 78% de cette région, est situé principalement au nord, dans la ville de La Tuque.

La construction d'un imposant réseau de routes forestières a joué un rôle important dans l'histoire de la région. Ainsi, le Chemin du Roy, première route carrossable au Canada, est l'un des axes principaux où convergent de nombreux chemins qui forment l'actuel réseau routier de la Mauricie. Ce dernier permet d'accéder aux zones les plus éloignées du territoire.

La Mauricie se distingue par la présence du parc national de la Mauricie du Canada, de deux réserves fauniques, de onze zones d'exploitation contrôlée (zecs) et de quatre-vingt-une pourvoiries, principalement situées au nord de la région et qui regroupent 11% de l'ensemble des pourvoiries du Québec. La Mauricie se caractérise également par la présence d'une rivière reconnue comme axe majeur du développement récréotouristique, le Saint-Maurice. On y recense également des attraits connus tels que la Cité de l'énergie et le sanctuaire de Notre-Dame-du-Cap.

Aménager le territoire dans un esprit de développement durable

La Mauricie peut compter sur une offre récréotouristique intéressante grâce à de vastes espaces forestiers,

un important réseau hydrographique, de nombreux secteurs propices à la pratique du plein air et un intéressant réseau de sentiers. La villégiature privée ainsi que l'hébergement haut de gamme constituent également des leviers importants de cette offre récréotouristique et du dynamisme de la région.

La présence de nombreux plans d'eau a favorisé la construction de chalets sur le territoire public. Depuis les dernières années, la Mauricie connaît une demande accrue des villégiateurs qui veulent accéder à ce mode d'hébergement. Par ailleurs, le flottage du bois, qui a eu cours jusqu'en 1995 sur la rivière Saint-Maurice et sur certains de ses tributaires, constituent un des facteurs ayant retardé la mise en valeur du potentiel récréotouristique des couloirs riverains de ces cours d'eau.

Grâce au PRDTP, les partenaires de la Table régionale de concertation veulent améliorer la contribution du territoire public à un développement diversifié de l'offre récréotouristique de la Mauricie. Pour y parvenir, ils ont retenu quatre enjeux pour lesquels ils ont établi un concept et un scénario de développement, de même qu'un plan d'action.

Les enjeux retenus sont les suivants :

■ Développement accru et intégré de la villégiature privée

La présence d'un grand nombre de lacs et de rivières ainsi que la popularité des activités de chasse et de pêche ont grandement contribué au développement de l'hébergement commercial et privé. La villégiature est d'ailleurs fort populaire : la Mauricie se place en effet au 2^e rang au Québec avec 4 800 baux de villégiature privée en territoire public. La majorité de ces baux sont situés dans la MRC de Mékinac et sur le territoire de la ville de La Tuque. On note également que plus de 58% de ces villégiateurs proviennent de l'extérieur de la région.

La demande de baux de villégiature est en nette croissance et l'engouement est bien réel. Les partenaires estiment toutefois que l'expansion de la villégiature doit être bien planifiée pour lui assurer un développement harmonieux, polyvalent et durable.

En Mauricie, le PRDTP est axé sur des objectifs de développement de la villégiature privée pour quatre grands secteurs de planification répartis du sud au nord de la région, selon la pression de l'utilisation récréative.

- Le premier secteur se caractérise par sa grande accessibilité, et l'objectif poursuivi consiste à « **optimiser l'utilisation récréative des espaces disponibles dans une perspective de développement durable et d'accroissement des retombées économiques régionales** ».
- Le deuxième secteur est caractérisé par la présence des zones d'exploitation contrôlée. L'objectif poursuivi consiste à « **développer la villégiature en tenant compte de la forte pression d'utilisation récréative existante et des priorités fauniques déjà établies sur le territoire** ».
- Dans le troisième secteur, là où les territoires fauniques structurés sont moins présents, l'objectif poursuivi consiste à « **intensifier le développement du territoire public en augmentant le nombre de nouveaux lots offerts afin de répondre plus adéquatement à la demande de villégiature privée** ».
- Le quatrième secteur est caractérisé par la présence du réservoir Gouin, et il est prévu au PRDTP d'y « **appliquer des modalités d'attribution et de développement de la villégiature qui tiennent compte des besoins de la clientèle** ».

Ainsi, le MRNF, en partenariat avec les MRC et la Ville de La Tuque, offrira 525 nouveaux emplacements de villégiature privée sur le territoire public de la Mauricie d'ici mars 2006. La majorité des emplacements, soit 83% des lots attribués, seront situés au nord, sur le territoire de la ville de La Tuque.

■ Consolidation et développement d'une offre d'hébergement haut de gamme

L'hébergement commercial haut de gamme, essentiellement destiné à des clientèles d'affaires et de tourisme, est un créneau important de l'offre récréotouristique régionale. Le développement de ce type de villégiature entraîne des investissements et la création d'emplois. Il permet également de rehausser la renommée de la région sur les marchés national et international et d'offrir des activités et des services adaptés aux besoins des clientèles consommatrices de plein air.

Afin de renforcer l'économie du secteur récréotouristique et de donner un meilleur accès aux attraits naturels de la région, il importe d'accroître cette offre. Pour y parvenir, le plan propose quatre pôles de développement et un pôle de consolidation, tous concentrés dans le sud de la région. Ces pôles représentent des portions de territoire qui ont été retenues en raison de leur important potentiel biophysique ainsi que de leur accessibilité. Ainsi, l'implantation de nouveaux projets est privilégiée dans les pôles de développement des lacs Édouard, Carignan, Mékinac-du-Missionnaire ainsi que le long du Saint-Maurice, dans la portion comprise entre le hameau de Rivière-Matawin et le lac Tourouvre.

■ Instauration d'un réseau structuré et permanent de sentiers récréatifs

Les activités de plein air constituent un attrait touristique déjà bien implanté dans la région. À l'heure actuelle, le territoire public de la Mauricie regroupe plusieurs réseaux de sentiers principalement utilisés pour la pratique de la motoneige, du motoquad, de la randonnée pédestre, du vélo de montagne ainsi que du traîneau à chiens. La région est également sillonnée par de nombreux parcours canotables reconnus par la Fédération québécoise du canot et du kayak.

Les activités récréatives associées aux sentiers, à la nature et au plein air soutiennent de nombreux emplois et entraînent des retombées économiques non négligeables. L'engouement pour ces activités s'est considérablement accru au cours des dernières années.

Or, le réseau des sentiers récréatifs de la Mauricie gagnerait à être mieux structuré. Pour développer ce réseau, les membres de la Table régionale de concertation privilégient une vision globale qui vise à assurer le caractère permanent des sentiers en déterminant les corridors prioritaires, en favorisant les axes nationaux et régionaux et, enfin, en accordant une importance à la polyvalence des sentiers tout en prenant soin de minimiser les conflits d'usage.

■ Protection et reconnaissance des sites archéologiques, historiques et patrimoniaux

L'histoire de la Mauricie est intimement liée à la présence d'un important réseau hydrographique, témoin important de la présence autochtone. En outre, on a confirmé dans cette région la présence de nombreux sites archéologiques dont l'activité remonte jusqu'à l'époque de la préhistoire. Le PRDTP reconnaît la place de la culture autochtone dans l'offre récréotouristique régionale. Ces ressources culturelles constituent une valeur ajoutée sur le plan éducatif.

Enfin, le PRDTP de la Mauricie favorisera, par ses choix de développement, l'atteinte des objectifs fixés en matière de développement durable, de soutien à l'industrie récréotouristique et de création d'emplois.

